

DISCOURS DU PRESIDENT DE UNION COLLEGIALE A LA CONFERENCE DE PRESSE DU 28 JANVIER 2010 REGROUPANT

**Union Collégiale, MG France, Union Généraliste,
Syndicat National des Jeunes Médecins Généralistes**

« L'Union Collégiale, qui regroupe dans sa branche médicale plus de 2 000 médecins à orientation spécifique thérapeutique, à ce jour réunis sous le terme choisi par eux de MOST, tient à marquer son profond attachement à la pratique de la médecine générale libérale.

S'incluant de fait dans cette pratique, l'Union Collégiale fait un appel à l'union des syndicats pour sa défense, notamment par la reconnaissance de la spécialité de Médecine Générale et par la sauvegarde de l'entreprise médicale ; le mot d'ordre de cotation des consultations en CS est le premier pas, et l'Union Collégiale appelle tous les MOST à l'appliquer.

Une cellule juridique intersyndicale sera créée pour soutenir les médecins qui seront poursuivis.

La branche MOST prend aussi acte ce jour de la volonté des autres syndicats de Médecine Générale d'intégrer la pratique MOST dans cette spécialité.

Les médecins MOST sont de fait des médecins généralistes de 1^{er} recours et de 2nd recours.

La médecine générale libérale, espèce en voie de disparition, pas encore espèce protégée, ne peut se permettre de s'amputer d'une partie de ses praticiens, entre 6000 et 8000 à ce jour, qui doivent faire partie intégrante de l'offre de soins.

Les MOST subissent les mêmes problèmes que tous les médecins généralistes libéraux, auxquels se rajoutent ceux de leurs spécificités.

La démographie médicale MOST est catastrophique depuis la fermeture du secteur 2. Tous les jours, les associations de patients nous appellent pour nous demander où trouver un homéopathe ou un acupuncteur dans telle ou telle ville, et nous sommes bien en mal pour leur répondre.

Les écoles de formation se vident car l'entreprise médicale n'est plus viable : en effet, si l'exercice de la médecine générale avec un C à 22 euros pour 17 minutes de temps moyen de consultation est difficile, cet exercice devient simplement impossible quand la consultation prend 30 à 40 minutes. Il faut ouvrir le chantier de la consultation longue et du tarif horaire.

Mais le libre accès aux soins pour tous, autre problème de la médecine générale libérale, connaît un frein supplémentaire pour les soins MOST : le remboursement des prescriptions.

Des contacts poussés ont été pris avec les complémentaires de santé ; mais les caisses de Sécurité Sociale devraient assurer leur mission car les patients MOST cotisent autant que les autres : à cotisation égale, remboursement égal.

A nous, POLE MOST, de proposer un guide de bonnes pratiques intégrant les données actuelles de la science permettant une optimisation des dépenses de santé.

L'Union Collégiale ne cessera d'ouvrir jusqu'à l'aboutissement du respect d'un principe fondamental de notre démocratie : la liberté de choix thérapeutique pour le patient et pour le médecin, thème de nos prochaines Assises MOST le 10 avril 2010 à LA PITIE SALPETRIERE. »